

## **COMMUNES DE TROIS-PONTS**

### **AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

#### **DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :**

Electrabel – Centrale de COO  
Route du lac, 1 – 4980 Trois-Ponts

#### **PERSONNE DE CONTACT :**

Stéphane ORLOFFE - Courriel : [stephane.orloff@engie.com](mailto:stephane.orloff@engie.com)

#### **OBJET :**

### **Renouvellement du permis d'environnement de la centrale de COO**

#### **LIEU D'IMPLANTATION :**

Route du lac, 1 – 4980 Trois-Ponts

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, ELECTRABEL vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

**le 3 OCTOBRE à 18h00 à l'Espace culturel**  
rue Traverse 9 - 4980 Trois-Ponts.

Les communes de Trois-Ponts, Stavelot et Stoumont ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit jusqu'au 18 OCTOBRE 2023, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse :

SOIT en les envoyant au Collège communal de Trois-Ponts

SOIT en les déposant à la Maison Communale de Trois-Ponts exclusivement sur rendez-vous

SOIT en les envoyant par courriel à [xgi@troisponts.be](mailto:xgi@troisponts.be)

Elle en adresse une copie au demandeur, route du lac 1 à 4980 Trois-Ponts ou par courriel à [stephane.orloff@engie.com](mailto:stephane.orloff@engie.com) lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement sont traités par ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés. Les coordonnées des expéditeurs ne sont pas utilisées à des fins commerciales.